

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 avril 2017
CO 058 DE

Page 1/2

Etaient présents : Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents),

Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Claire LUCAS VERNUS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Angélique NOROY, Marie-Christine CHAUVIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascale DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Christine CHATEAU à Sylvie REGALDI, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Yves DECOTE à Alain CHOULOT, Bernard BRUNEL à Jean-François CETRE, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Marie-Thérèse BROCARD à Claude ROMANET, Yann PINGUAND à Gilles BEDER, Adrien LAVIER à Christian PROST, Claudine ROUEFF à Valérie PAQUIEZ.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Jacques FAIVRE à Yvon PERSON, Jean-Christophe OUDET à Olivier FOURNIER, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET.

Etaient Excusés : Rémy VIENNET, Philippe BRUNIAUX, Michel FRANCONY, André PROST, Gérard BOUDIER, Frédéric LAMBERT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Raphaël GAGNEUR, Philippe RIOU, Sylvain BENETRUY, Lucie DODANE, Michel BONTEMPS.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 69
Votants : 80

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert DELACROIX

Convocation faite le : 4 avril 2017

Objet : Attribution de subvention EPCC Terre Louis Pasteur

VU l'arrêté préfectoral n°DCTME-BCTC-201612 16 005 du 16 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, issue de la fusion des Communautés de communes d'Arbois, Vignes et Villages – Pays de Louis Pasteur, Comté de «Grimont Poligny, et, Pays de Salins les Bains indiquant dans son article 7 que « la communauté de communes créée par le présent arrêté est substituée de plein droit ,pour l'exercice de ses compétences, dans les libérations et les actes des communautés de communes préexistantes (...) » ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 14 novembre 2016 approuvant les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Terre Louis Pasteur

VU la note de synthèse n°5 en application de l'article L 2121-12 du CGCT,

VU les statuts de l'EPCC ;

VU le projet de convention à intervenir entre la CC et l'EPCC ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 avril 2017

CO 058 DE (suite)

ENTENDU l'état d'avancement du projet *Terre Louis Pasteur* ;

ENTENDU l'exposé de Martine VUILLEMIN, Vice-Présidente en charge notamment du tourisme et de la culture

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

Après avoir constaté que Mme Marie-Christine Chauvin ne prend pas part au vote en sa qualité de Présidente de l'EPCC,

Par 77 voix pour et 3 abstentions ;

1. DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € pour l'année 2017 à l'EPCC *Terre Louis Pasteur*.
2. VALIDE la convention particulière portant fixation du montant de contribution de la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura au budget de Terre de Louis Pasteur pour l'année 2017.
3. AUTORISE la signature de la convention.
4. AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché, le 1^{er} Vice-Président

Jean François GAILLARD

